

Question écrite 01 2019

PS et sympathisants

Développement durable et agenda 2030 ?

Réponse du Conseil communal

Le conseil communal peut répondre comme suit à la question posée par Serge Monnerat du groupe PS et sympathisants :

Les questions sont les suivantes

• Y a-t-il une politique communale identifiée dans le domaine du développement durable, dans le domaine de l'économie d'énergie et de l'approvisionnement énergétique ? Si ce n'est pas le cas pense-t-elle s'y atteler rapidement et de quelle manière ?

Non, il n'y a pour l'instant pas encore de politique communale définie et arrêtée en ce qui concerne les énergies et le développement durable pour deux raisons principales :

- 1) **Chaque chose en son temps** : le conseiller principalement en charge de ces domaines a d'abord voulu se concentrer sur le PAL avant de revenir sur la proposition d'élaborer un « plan directeur énergie » ; nous reviendrons après sur le pourquoi de ce choix.*
- 2) **Les trois domaines que sont le développement durable, l'économie d'énergie et l'approvisionnement énergétique** sont par essence **transversaux** et concernent tous les dicastères. Il serait donc assez prétentieux et faux de notre part d'affirmer aujourd'hui mais aussi demain que nous avons une politique communale identifiée*

Cela dit, le conseil communal va prochainement s'y atteler, comme nous l'avons mentionné dans le programme de législature 2019-2022 (chapitre 4.7) qui a été présenté au conseil général le 24 juin dernier, en réalisant un « plan directeur énergie ».

Très concrètement, dès 2020, les communes du Jura bernois pourront s'appuyer sur un nouveau conseiller en énergie, très compétent dans le secteur des planifications, et la commune va immédiatement s'approcher de lui, Monsieur Jean-Luc Juvet pour ne pas le nommer, afin de définir les démarches à entreprendre, une organisation de projet et un budget de réalisation pour un « plan directeur énergie », instrument de planification obligatoire pour les communes de plus de 5'000 habitants et facultatif pour les autres et qui peut être subventionné jusqu'à 50% par le Canton.

• Est-ce que la commune de Valbirse participe au programme de l'office de la coordination environnementale et de l'énergie du canton de Berne permettant d'identifier les possibilités et les mesures permettant de rendre notre commune plus durable et plus respectueuse de notre environnement ? (<https://www.bve.be.ch/bve/fr/index/direktion/ueberdiedirektion/dossiers/nachhaltige-entwicklung/ne-in-der-gemeinde.html>)

Non, la commune ne participe pas pour l'instant pour les raisons évoquées à la première question mais y participera de facto en réalisant un plan directeur énergie. La carte ci-dessous montre par ailleurs que dans le Jura bernois, nous ne sommes pas particulièrement en retard malgré notre jeune âge.



Planification énergétique dans les communes

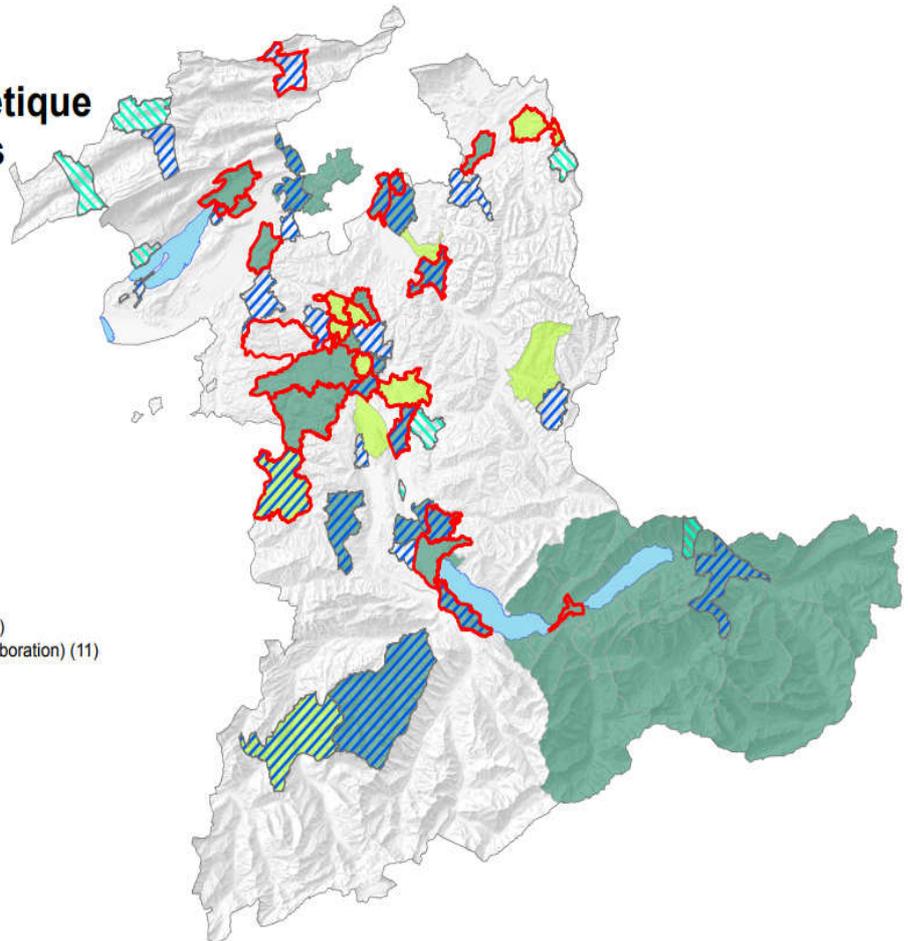
Cité de l'énergie
BEakom
Plan directeur de l'énergie

Etat: 1. Januar 2017

-  Cité de l'énergie (commune) (27)
-  BEakom Convention de prestations (31)
-  BEakom Déclaration d'intention (7)
-  Plan directeur de l'énergie (approuvé) (59)
-  Plan directeur de l'énergie (en cours d'élaboration) (11)

1:600'000

Date: 1. Januar 2017



et que nous serons même en avance, une fois le plan directeur énergie réalisé, parce que, et c'est rassurant, cela prend « normalement » nettement moins de temps qu'un PAL !!!

• Est-ce que la commune de Valbirse a déjà évalué sa durabilité avec les outils mis à disposition par le canton (profilographe communal) ? Dans la négative pense-t-elle le faire ? (<https://www.bve.be.ch/bve/fr/index/direktion/ueber-diedirektion/dossiers/nachhaltige-entwicklungne/nachhaltiRkeitsbeurteilung.html>)

Oui, la commune a déjà évalué sa durabilité au moyen du profilographe communal, via la CGT, en 2016. En voici les résultats synthétisés pour ses 9 membres :

Evaluation par champ thématique

Légende:

1: Par rapport

10: Par rapport

Commune Valbirse

Cadre de référence Communes de l'Arc jurassien

Dimension dd	Moyenne	Champs thématiques
ENVIRONNEMENT	6.0 {4.7 - 7.6}	
	5.8	Nature et paysage
	5.6	Biodiversité
	4.5	Consommation d'énergie / Climat
	4.6	Qualité de l'énergie / Climat
	6.5	Déchets (consommation de matières premières)
	5.8	Qualité des matières premières
	5.4	Régime des eaux
	7.6	Qualité de l'eau
	5.9	Utilisation du sol
	7.0	Qualité du sol
	7.6	Qualité de l'air
ECONOMIE	5.1 {4.0 - 5.9}	
	5.9	Revenus
	4.9	Coût de la vie
	4.9	Marché du travail
	4.2	Infrastructure communale (investissements)
	5.7	Structures économiques
	5.8	Innovation
	6.1	Compétences professionnelles (savoir-faire)
	3.6	Finances communales (publiques)
	4.0	Impôts
	5.7	Autorités et administration (efficacité des ressources)
SOCIETE	6.1 {5.4 - 7.2}	
	6.6	Bruit / Qualité de l'habitat
	5.9	Mobilité
	6.9	Santé
	7.7	Sécurité
	5.1	Répartition des revenus et de la fortune
	6.2	Culture et loisirs
	6.6	Formation
	5.9	Sécurité sociale
	5.6	Intégration et communauté
	5.4	Egalité des chances et participation
	5.0	Collaboration et solidarité supra-régionale

Et un exemple de remplissage individuel (celui d'André Rothenbühler mien pour ne pas enfreindre la loi sur la protection des données) :

Evaluation par champ thématique				Légende:					
Commune	Valbirse			1: Par rapport à la situation la plus favorable l'affirmation ne s'applique absolument pas					
Date	31 octobre 2016			10: Par rapport à la situation la plus favorable l'affirmation s'applique très précisément					
Evaluation effectuée par	André Rothenbühler								
Cadre de référence	Communes de l'Arc jurassien			Indice dd = 6.4					
Dimension dd	Moyenne	Champs thématiques	Moyenne	1 10					
ENVIRONNEMENT	6.6								
		Nature et paysage	6.8						
		Biodiversité	5.7						
		Consommation d'énergie / Climat	4.3						
		Qualité de l'énergie / Climat	5.0						
		Déchets (consommation de matières premières)	8.0						
		Qualité des matières premières	6.7						
		Régime des eaux	6.7						
		Qualité de l'eau	8.0						
		Utilisation du sol	5.7						
		Qualité du sol	7.0						
		Qualité de l'air	8.5						
ECONOMIE	5.9								
		Revenus	6.0						
		Coût de la vie	6.0						
		Marché du travail	6.5						
		Infrastructure communale (investissements)	3.8						
		Structures économiques	7.0						
		Innovation	8.0						
		Compétences professionnelles (savoir-faire)	7.3						
		Finances communales (publiques)	3.5						
		Impôts	6.0						
		Autorités et administration (efficacité des ressources)	4.7						
SOCIETE	6.7								
		Bruit / Qualité de l'habitat	5.8						
		Mobilité	7.0						
		Santé	7.0						
		Sécurité	8.2						
		Répartition des revenus et de la fortune	7.0						
		Culture et loisirs	6.5						
		Formation	7.8						
		Sécurité sociale	7.4						
		Intégration et communauté	6.3						
		Egalité des chances et participation	6.0						
		Collaboration et solidarité supra-régionale	4.7						

Ceci dit, les membres de la commission n'avaient pas vraiment été convaincus par l'exercice. Selon le conseil, il ne devra être répété que si la commune se donne ensuite les moyens de renforcer ses points forts et d'atténuer ses faiblesses.

• Est-ce que la commune de Valbirse réfléchit à une certification dans le domaine du management environnemental comme ISO 14001 (tel que les communes valaisannes) ? (https://fr.wikipedia.org/wiki/ISO_14001)

Non, parce que si les communes valaisannes, avec ce que l'on voit, entend et lit sur leurs sensibilités environnementales, ont obtenu une certification pour le management environnemental, nous ne sommes certainement pas intéressés ! Plus sérieusement, nous reprenons cette question avec la suivante.

• Est-ce que la commune de Valbirse pense à moyen terme à une certification du label « Cité de l'Energie » ? (<https://www.local-enerVv.swiss/fr/programme/energiestadt#/>)

L'interpellateur semble convaincu par les des certifications et autres labels, ce qui est beaucoup moins le cas pour le conseil communal. Deux raisons à cela :

- 1) Les certifications et labellisations sont très « énergivores » en temps pour leur élaboration, ce qui est, vous en conviendrez, pour le moins paradoxal pour le thème dont nous débattons. La commune a tellement d'autres travaux à réaliser qu'elle n'entend pas se lancer pour l'instant dans de telles démarches.
- 2) Les certifications et labellisations ne sont pas contraignantes pour les autorités et donc pas garanties sur la durée. Les membres d'un conseil communal peuvent très bien s'échiner quatre

ans pour obtenir une certification ou un label et pleurer ensuite en voyant leurs successeurs y renoncer.

Le conseil communal a donc opté pour d'autres instruments dans ces matières, les plans directeurs, qui eux sont contraignants pour les autorités d'aujourd'hui et de demain.

*En matière de développement durable, c'est le **PAL** qui sera contraignant et qui doit veiller au respect durable du développement spatial de la commune.*

*En matière d'énergie, ce sera le **plan directeur énergie**.*

Cette logique est cohérente et, avec une volonté politique claire, efficace. Nous avons par exemple dans le PAL plus d'une dizaine de zones à planification obligatoire. Le plan directeur énergie pourra définir ce qui est souhaité pour ces zones en matière de production et d'utilisation d'énergie. Les plans de quartier seront ensuite contraignants dans ces domaines pour les espaces considérés, quels qu'en soient les propriétaires.

Enfin, rien n'empêchera la commune, une fois ces deux premiers instruments en place, et quand elle aura du temps et de l'argent...., de se lancer dans les certifications et labellisations évoquées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

Jufer Jacques-Henri

Le Secrétaire :

Lenweiter Thierry